

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identification du produit

Code produit : 27788

ID No : P2778800

Nom du produit : **Sodium chlorure**

Identification du fournisseur

Société : VWR International SAS * 201, rue Carnot * F-94126

Fontenay sous Bois cedex, France Téléphone : + 33 (0) 1 45 14 85 00

Contact : Service Sécurité Produits : Téléphone : + 33 (0) 1 45 14 87 14 Télécopie : + 33 (0) 1 45 14 85 18

Numéro d'appel d'urgence: INRS : 01 45 42 59 59

Utilisations

Substance pour usages généraux au Laboratoire et dans l'Industrie chimique.

2. Composition/information sur les composants

Caractéristiques chimiques

Sel métallique alcalin pur

Nom : Chlorure de sodium

Numéro CAS : 7647-14-5

Concentration : > 98 %

Numéro Index CE : ---

Formule brute : NaCl

Numéro EINECS : 231-598-3

Masse moléculaire : 58,44 g/mol

3. Identification des dangers

La substance n'est pas réglementée en accord avec la Directive européenne 67/548/CEE, ses adaptations et ses annexes.

Danger(s) CE : Aucun

L'ingestion d'une grande quantité de la substance peut devenir nocive pour la santé

4. Premiers secours

- En cas d'inhalation de poussières : Eloigner la victime de la zone dangereuse. CONSULTER UN MÉDECIN en cas de difficultés respiratoires.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau. CONSULTER UN OPHTALMOLOGISTE en cas d'irritation persistante.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. CONSULTER UN MÉDECIN en cas d'apparition d'une irritation.
- En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et faire boire de l'eau. CONSULTER UN MÉDECIN en cas d'absorption d'une grande quantité ou de malaise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques spécifiques

Non combustible.

Agent d'extinction approprié

Adapter l'agent d'extinction en fonction des produits environnants.

Agent d'extinction déconseillé

Aucun

Equipements spéciaux de protection

Aucun en particulier.

Indications annexes

Eviter la pénétration des eaux d'extinction dans les égouts ou la nappe phréatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Porter des lunettes. Ne pas inhaler les poussières.

Récupérer le solide par balayage à l'état sec, puis le transférer dans un conteneur. Organiser la prise en charge par une société d'élimination des déchets. Laver le lieu du déversement avec de l'eau.

Ne pas rejeter les résidus du produit dans les égouts.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Pas de précautions particulières à prendre.

Stockage

Conserver les récipients à température ambiante.

Garder les récipients bien fermés, à l'abri de l'humidité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs Limites d'Exposition (françaises)

Valeurs indicatives :

Pour le chlorure de sodium pas de valeur attribuée

Mesures techniques de protection

Pas de conditions particulières à appliquer.

Equipements de protection individuelle

Ils sont à adapter selon la quantité de produit manipulée.

Protection respiratoire: Masque à particules en cas de formation de poussières.

Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène industrielle

Se laver les mains après travail avec le produit. Les vêtements contaminés devront être nettoyés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Aspect : solide cristallisé

Couleur : incolore
Odeur : inodore

Indications concernant la santé, la sécurité et l'environnement

Point de fusion (°C) :	801	
Température d'ébullition (°C) :	1461	
Masse volumique (g/cm ³) à 20°C :	2,17	
Solubilité dans eau (g/L) à 20°C :	358	
pH à 20°C :	4,5 – 7	(solution à 10% dans l'eau)
Point d'éclair :	non applicable	
Limites d'explosibilité : Inférieure (% vol) :	non déterminée	
Supérieure (% vol) :	non déterminée	
Température d'auto inflammation (°C) :	non applicable	
Température de décomposition (°C) :	non déterminée	
Pression de vapeur (hPa) à 865°C :	1,3	
Log Coefficient de partage (octanol/eau) :	non applicable	
Facteur de bio concentration (BCF) :	non déterminé	

10. Stabilité et réactivité

La substance est stable dans les conditions normales d'emploi.

Matières à éviter

Les métaux alcalins.

Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance..

Autre données

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL₅₀ (voie orale, rat) : 3000 mg/kg
DL₅₀ (voie cutanée, lapin) : > 10000 mg/kg
Test d'irritation oculaire (lapin) : faibles irritations

Toxicité à long terme

La substance n'a pas, à notre connaissance, d'effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (tératogènes).

Informations toxicologiques

- En cas d'inhalation de poussières : faible irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
- En cas de contact avec la peau : très faible irritation, surtout en cas de contact prolongé.
- En cas de contact avec les yeux : faible irritation due principalement à un effet mécanique.
- En cas d'ingestion : pas de symptômes particuliers décrits à notre connaissance.

Effets systémiques :

- En cas d'inhalation : toux possible.
- En cas d'ingestion d'une grande quantité : nausées, vomissement, risque de troubles électrolytiques du sang.

Autres données

Manipuler la substance en prenant un minimum de précautions.

12. Informations écologiques

Biodégradabilité :

Les tests de biodégradation ne sont pas pertinents pour les composés inorganiques.

Bio accumulation :

La substance est bio accumulée de manière naturelle dans beaucoup d'organismes vivants.

Effets biologiques :

La substance a des effets nocifs sur les organismes aquatiques d'eau douce.

Effets écotoxiques :

Poissons : CL₅₀ (P. promelas) : 7650 mg/L /96 h

Poissons : CL₅₀ (L. macrochirus) : 9675 mg/L /96 h (dans une eau dure)

Crustacés : CE₅₀ (Daphnia magna) : 1000 mg/L /48 h

Autres informations concernant l'écologie :

En cas de manipulation et d'utilisation adéquate, aucun problème écologique n'est à craindre avec ce produit.

Eviter le rejet de grosses quantités dans les eaux naturelles, les eaux usées ou le sol !

13. Considérations relatives à l'élimination

Des résidus du produit

Les résidus chimiques sont généralement classés comme des déchets spéciaux et sont réglementés en fonction de leur utilisation.

Se renseigner auprès de l'autorité responsable pour l'élimination des déchets ou passer par une société agréée pour l'élimination.

Des emballages

Rincer soigneusement les récipients vides avant de les renvoyer pour recyclage.

Réglementation déchets (française)

Décret 94-609 modifié du 13/07/94 (élimination des déchets)

Décret 2005-635 du 30/05/05 (contrôle des circuits de traitement de déchets)

Arrêté du 29/07/05 (application du décret 2005-635)

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions des règlements de transport internationaux ADR/RID, OMI/IMDG et OACI/IATA.

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon les Directives CE

La substance n'est pas soumise à classification et à étiquetage en accord avec la Directive européenne 67/548/CEE, ses adaptations et ses annexes.

Symbole(s) : Aucun

Phrase(s) R : Aucune

Phrase(s) S : Aucune

Mention sur l'étiquette :

« 231-598-3 »

Réglementations nationales (françaises)

Code du Travail : Article R 231-51 et suivants

Nomenclature I.C.P.E. N° : non repris

16. Autres informations

Motif de la révision

Révision générale selon la Directive européenne 91/155/CEE et ses modifications.

Remplace l'édition du : 04/10/1999

Version du : 06/10/2006

Date d'impression : 06/10/2006

<p>Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de cette mise à jour. Ces renseignements sont donnés de bonne foi. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.</p>
--